



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 novembre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ;
COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; GAGLIOLO Lorine ;
GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ;
LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MENESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ;
POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse, suppléante de JACQUIN Denis
C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude;
C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : CHOPARD Félix ; JACQUIN Denis ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL
Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; ROUX Jean-Hugues
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procuration de vote :

Mandants : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LEMERCIER Myriam ; NAPPEZ Anthony
Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; LAMBERT Marie ; TERZO André

Objet : 5C.Renouvellement du marché pour la prise en charge et le traitement des huiles
de vidange
2021/11_14-63

DECHETTERIES

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ POUR LA PRISE EN CHARGE ET LE TRAITEMENT DES HUILES DE VIDANGE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président

Le marché actuel pour la prise en charge et le traitement des huiles de vidange, issues des déchetteries, arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Il convient de lancer une nouvelle consultation selon la procédure des Appels d'Offres Ouverts. Afin de respecter les délais de consultation et d'attribution du nouveau marché à venir, le marché actuel sera prolongé.

Ce nouveau marché prendra effet au 1^{er} février 2022 pour une durée de 23 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023 ; il sera renouvelable 2 fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce marché, de type accord-cadre à bons de commande, présentera un montant maximum de 40 000 € HT, sur sa durée globale, soit 20 000 € HT au titre de la 1^{ère} période, puis 10 000 € pour chacune des périodes suivantes.

Les tonnages collectés sont de l'ordre de 50 à 60 tonnes par an.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le lancement et les termes de la consultation proposée ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché, après attribution par la CAO.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0